

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, FESSY Véronique, SCHIMITZ Jean-Marc, GOUJON Mickaël, SEIGNERET Ludivine.

Etaient absents : RIVIERE Mickaël- GASDON Maxime- BOULLIER Magali.

Etait absente ayant donné bon pour pouvoir : DENIS Sylvie (pouvoir à Danielle LACOUR)

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

Date d'envoi de la convocation : 05 décembre 2024.

.....
Objet : Mise à jour de la délibération du 18 décembre 2018 relative au tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par une délibération du 18 décembre 2018, le tableau de classement des voies communales avait été approuvé et avait fixé **la longueur des voies communales à 24 970 mètres linéaires et la longueur des chemins ruraux à 11 836 mètres linéaires.**

De plus, il convient **d'ajouter la voie communale n° 31 dénommée « Rue de Lavally » pour une longueur de 150 ml.**

Par voie de conséquence, et pour tenir compte des éléments ci-dessus énumérés, **Monsieur le Maire propose** de fixer la longueur des voies communales à :

21 675 ml de voies communales revêtues + 3 140 ml de voies communales non revêtues + 305 ml de rues, soit un total de 25 120 mètres linéaires.

Au vu de ces nouveaux éléments, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ **Fixe la longueur des voies communales à : 21 675 ml de voies communales revêtues + 3 140 ml de voies communales non revêtues + 305 ml de rues, soit un total de 25 120 mètres linéaires.**
- ✓ Maintient la longueur des chemins ruraux à : 700 ml revêtus + 11 136 ml non revêtus, soit un total de 11 836 mètres linéaires.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Fait à PRADINES, le 10 Décembre 2024.
Le Maire, Charles BRUN.